Comité du quartier de la Croix de Pierre 2 rue Lafage 31300 Toulouse

Collectif des riverains de la digue croix de pierre 30 rue de la digue 31300 Toulouse

À

Monsieur Jean-Luc MOUDENC

Président de TOULOUSE METROPOLE Place de la Légion d'Honneur 31038 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 12 octobre 2016

Lettre recommandée avec AR.

Objet : Demande de sursoir à la création du STECAL de l'ancienne usine hydroélectrique de l'ile du Ramier.

Références:

- Dossier de la 1^{re} modification du PLU 2013.
- Rencontre entre les habitants riverains, les exploitants et les représentants de la Mairie de Toulouse, le jeudi 28 juillet 2016.
- Rapport de la commission d'enquête sur le PLU en date du 19 août 2016.
- réunion publique d'information des habitants du secteur 2 St Cyprien, le mardi 6 septembre 2016 salle Henry Desbals.

Monsieur le Président,

Le rapport de la commission d'enquête sur la 1^{re} modification du PLU 2013 de la commune de Toulouse portée par l'agglomération Toulouse Métropole a été rendu le 19 août 2016.

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase où vos services et ceux de la commune de Toulouse rédigent le texte définitif de la 1^{ère} modification du PLU 2013, en tenant compte des remarques du public <u>et</u> des conclusions du rapport de la commission d'enquête. Une fois passé le vote de la commune de Toulouse, l'agglomération porteuse du projet devra le valider.

Entre le 19 août et aujourd'hui, sont survenus plusieurs évènements que nous vous présentons en regard de deux thèmes les plus marquants :

- Le rapport sur les questions des possibles nuisances aux riverains porte la réponse de la collectivité suivante « ... le seul respect de la réglementation suffit. » :
 - Le 12 juillet 2016, un constat des services d'hygiène de la commune de Toulouse indique une émergence de 8 dB, bien au-delà de la réglementation. Cela signifie que six semaines après l'ouverture, le limiteur de musique amplifiée, pourtant obligatoire, n'était pas en place.
 - Le 10 août 2016, suite à la réunion du 28 juillet 2016, dans un courrier électronique, le maire de quartier reconnaît la réalité des nuisances.
 - Le 7 septembre, un constat d'huissier indique un bruit à hauteur de 76,5 dB.

- Le 7 septembre, ce même constat indique une ouverture de l'établissement et documents à l'appui, montre une exploitation au-delà des trois mois autorisés.
- Le 22 septembre, le comité de quartier vous a exprimé par écrit que les conditions d'exploitation du site limitant les nuisances n'ont pas été respectées. Il n'est donc plus question de faire état de son accord conditionnel initial dans la version définitive de la 1^{ère} modification.
- À ce jour, plus d'un mois après la fin de l'exploitation temporaire, la remise en état des sols du site n'a pas été réalisée.
- Le rapport mentionne à plusieurs reprises pour ce site : « ... des secteurs très peu occupés par l'habitat ... » :
 - En réalité, ce sont plus de 1000 de vos administrés qui habitent aujourd'hui entre 120 et 330 mètres du site. Et demain, des centaines de logements de l'OAP OASIS seront directement exposés à 250 mètres en moyenne,
 - Le 28 juillet, en plein été, une première pétition a récolté plus de 100 signataires a été présenté au maire de quartier.
 - Au 6 septembre, 140 personnes différentes ont appelé 368 fois « Allo Toulouse ».
 - Le 8 septembre, une plainte au Procureur de la République a été déposée par 47 personnes.

Force est de constater que le secteur est occupé par de nombreux habitants, qu'ils ont exprimé à plusieurs reprises leur souffrance et que l'exploitation temporaire de trois mois n'a pas été maîtrisée.

De notre point de vue, ces évènements sont de nature à remettre en cause les conclusions de la commission d'enquête puisqu'ils sont survenus après la date de clôture de la consultation publique et qu'ils n'ont pas été portés à sa connaissance.

Dans son rapport, la commission s'est exprimée sur la précipitation à exploiter le site et recommande, par deux fois, de porter une « *extrême vigilance* » vis-à-vis des nuisances aux riverains.

C'est pourquoi, en l'absence d'une étude d'impact sur l'environnement et, au titre de votre mission de protection de la santé et de la qualité de vie de vos administrés, **nous vous demandons de sursoir à la création de ce STECAL.**

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre écoute et nous vous présentons nos respectueuses salutations, ainsi que l'expression de notre confiance citoyenne.

Représentant du Comité du quartier de la Croix de Pierre :

Madame Christiane Fontanari, Présidente du Comité de Quartier Croix de Pierre, 2 rue Lafage, 31300 Toulouse

Représentants du collectif:

Madame CATALA Danielle, 30 rue de la digue, 31300 Toulouse, Monsieur ARMENGAUD Christian, 23 rue de la digue, 31300 Toulouse,